

MEMORANDUM DES EXPLOITANTS MINIERES ARTISANAUX DE BISIE DANS LE TERRITOIRE DE WALIKALE EN PROVINCE DU NORD-KIVU

**A son Excellence Monsieur Président de la République Démocratique du
Congo, Joseph KABILA KABANGE,**

(Avec l'expression de nos Hommages les plus déférents)

**Concerne: Cris d'alarme des Exploitants Miniers Artisans de Bisie et leurs dépendants
après notre expulsion de Bisie par la Société MPC/ALPHAMIN.**

Excellence Monsieur le Président de la République,

C'est avec un cœur ouvert que nous, Exploitants miniers artisanaux regroupés dans les Coopératives œuvrant à Bisie en Territoire de Walikale, Province du Nord Kivu et tous nos dépendants venons nous jeter entre vos mains comme parents pour vous exprimer notre cris d'alarme face à l'injustice dont nous sommes victimes depuis notre expulsion de Bisie par les forces de l'ordre sous l'instigation de la Société MPC/ALPHAMIN.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Pour la petite histoire, c'est depuis 2002 que les Exploitants miniers Artisans avaient découvert un gisement minier de cassitérite dans la colline de Bisie.

Pour nous conformer aux exigences du nouveau code minier, nous nous sommes organisé en Coopératives Minières et avons introduit auprès de Monsieur le Chef de Division Provinciale des mines du Nord Kivu, la demande d'autorisation des activités minières dans le site minier de MPAMA-BISIE en 2003.

En date du 19 avril 2005, par sa lettre N° DIVIMINES-GEO/354/7.0/071/05, le Chef de Division des mines du Nord- Kivu, avait autorisé aux exploitants artisanaux d'exploiter dans le site de Mpama Bisie ;

En date du 15 juillet 2005, la Société MPC aujourd'hui ALPHAMIN s'était présenté à Bisie pour la première fois comme comptoir pour acheter les minerais auprès de nous Creuseurs dans une parfaite collaboration.

En novembre 2005, nous nous sommes rendu à Kinshasa pour suivre notre dossier transmis par le Chef de Division de mines du Nord-Kivu à sa hiérarchie conformément au prescrits du code minier et en appuyant notre demande le titre minier sur Bisie. C'est alors que nous nous sommes

connue comme comptoir. Là au Cadastre minier, sur la ligne d'attente nous étions le N° 12 alors que le MPC était au N°14.

Partant du principe « le premier venu étant le premier servi, nous devrions donc être servis le premier, mais, malheureusement, à cause de la corruption, c'était le MPC aujourd'hui ALPHAMINES qui avait obtenu l'avis favorable au détriment de nous qui pourtant étions le premier demandeur et premier arrivés. Cela avait, à l'époque, créé des remous et tension sociales au sein de la population de Walikale en général et celle de Bisie en particulier.

Pour juguler ces remous et tensions sociales, le Vice-Ministre de Mines de l'époque, Monsieur KASONGO SHCMARI, en 2007 avait été dépêché à Goma par le Ministre Martin KABWELULU pour concilier les parties. Cette démarche avait abouti à la signature du premier accord entre le MPC aujourd'hui ALPHAMIN avec les Coopératives de Bisie en date du 23 juin 2007 qui stipulait que le MPC devrait acheter 50% de la production artisanale de Bisie et les Creuseurs étaient libres de vendre le reste de leur produit à d'autres demandeurs au prix concurrent. Malheureusement le MPC n'a jamais respecté ce protocole, ce qui avait ramené toute la lutte à la case de départ. C'est-à-dire les tensions et remous sociaux ont ressurgi.

Pour calmer cette deuxième tension créée suite à l'arrogance et la mauvaise foi du MPC, il avait été signé en date 13 février 2010, entre les Coopératives COMIMPA, COCABI et COMIDER regroupant les exploitants artisanaux et la société MPC un nouveau Protocole d'Accord sous les auspices du Ministère National des Mines, ceci en vue d'établir un climat de paix sociale dans la région.

Aux termes de l'article 2 de ce protocole de 2010, le MPC/ALPHAMIN s'était engagée à ne pas empêcher les Creuseurs Artisanaux de travailler et il sera procédé à une descente sur terrain par les parties, en compagnie des services compétents du Gouvernement en vue de la délimitation dudit espace. A cette même occasion, une mission sera diligentée pour cette fin par l'ordre de mission collectif N° 010/CAB/MIN/MINES/01/2010 du 28 janvier 2010. Une carte de la zone délimitée avait été produite par les services Techniques mais n'a jamais été mis en vigueur.

Ainsi, depuis lors et pendant que de les démarches de régularisation administrative se faisait à tous les niveaux, une grande masse de la population désœuvrée venant de tous les coins de la République Démocratique du Congo se sont dirigé à Bisie pour résorber leur chômage et ainsi trouver les moyens pour subvenir au besoin de leurs familles respectives.

Des échanges commerciaux s'en sont suivis dans une

qui désormais ont l'espoir et ne peuvent plus être désorienté vers des groupes et mouvements non citoyens ; mais aussi par l'organisation d'une exploitation minière avec les ambitions d'évoluer vers la petite mine pour la promotion d'une classe moyenne congolaise sous l'encadrement du SAESCAM, aussi la chaîne d'approvisionnement de minerais exempté de tout conflit suite à la sensibilisation et la formation que les exploitants artisanaux subissent de la part des ONG internationales comme BGR, ITRI, CARITAS, GATT-RN, PROMINES, et BEDEWA.

N'y été cette situation précaire nous imposée, Aujourd'hui les exploitants artisanaux organisés en Coopératives minières mutualisent les défis liés à leur métier et lutte contre la fraude minière, le financent et organisent leurs activités, écoulent leurs productions dans la traçabilité suivant la chaîne d'approvisionnement selon le Guide de l'OCDE et les mécanismes de certification de la CIRGL.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Malgré cette forte organisation de ces activités qui encadrent ces milliers des congolais et leurs dépendants, la Société MPC/ALPHAMINES a monté des stratagèmes corroborer par une forte corruption des Services de l'Etat concernés qui, au lieu de garder leur neutralité dans le traitement de ce dossier délicat, vieux de plus d'une décennie ; ces Services ont abusé du pouvoir public dont ils détiennent pour nous faire déguerpir de Bisie.

Tout ceci en dépit de l'Accord que nous avons signé en 2010 entre la Société MPC/ALPHAMINES et les Exploitants artisanaux réunis en Coopératives, toujours en vigueur, qui exige a son article une délimitation des chantiers appartenant aux exploitant artisanaux d'avec ceux appartenant à la société MPC/ALPHAMIN. Cette espace pour les artisanaux inclus le Chantiers 3 minutes, 15 minutes, et 45minites dit GOLGOTHA. Ceci a été motivé par le souci de préserver la paix et la promotion de la classe moyenne congolaise à partir du secteur minier artisanal qui devra progressivement muter vers la petite mine, puis à l'industrialisation effective avec des congolais désormais propriétaire de leur destin à travers l'exploitation de leur espace dans le site minier de Bisie.

Par cette occasion nous dénonçons, les conclusions et recommandations contenus dans le rapport de la réunion présidée par la CNLFM qui s'était tenu à Kinshasa du.....au Sans la participation des députés de Walikale et des ONGs de droits de l'homme crédibles, des Coopératives repentantes des exploitants artisanaux, parce qu'ayant été menacé d'arrestation avant la réunion, nous n'avons pas participé dans cette réunion dont les conclusions tendancieuses et partisans arrêtées d'avance par les organisateurs avaient pour objectifs de nuire aux populations congolaises en général et aux Exploitants Artisanaux et leurs dépendants

La matérialisation de ces recommandations dénoncées ci-haut a eu, entre autres, comme conséquences :

- Le déguerpissement sans indemnisation de vrais creuseurs artisanaux de Bisie ;
- La chasse à l'homme des tous les responsables de nos Coopératives qui sont aujourd'hui en errance et condamné à vivre dans la clandestinité suite aux différents mandants d'amener et convocation instrumentalisés dont ils sont victime sous l'instigation de ALPHAMINES ;
- Le pillage et la confiscation des tous les biens appartenant aux artisanaux à Bisie par les agents de ALPHAMINES et les agents de l'ordre qu'il a confisqué à son service en lieu et place des gardes miniers ;
- Bientôt le début des opérations de vote, alors que Bisie qui est un centre de vote a enrôlé plus de 5000 électeurs qui sont aujourd'hui éparpillés dans la nature à cause de l'égoïsme d'un poignet de Congolais qui se sont ligué à cette Société Capitaliste pour tuer leur propres compatriotes ;
- Etc.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Eu égard à tout ce qui précède et au vu du catastrophe humanitaire et sécuritaire qui a découlé de ce déguerpissement forcé, nous nous jetons entre vos mains comme parent et garant du bien-être de la population congolaise pour :

1. Garantir la sécurité de plus de 30000 personnes constituées essentiellement de Creuseurs et leurs dépendants qui vivaient dans et au dépend de l'exploitation minière artisanale de Bisie ;
2. Diliger une équipe mixte à Bisie pour évaluer les dégâts et procéder à la délimitation des chantiers appartenant aux exploitants artisanaux dans le site de Bisie conformément à l'article 2 du Protocole d'accord signé en 2010 entre le MPC/ALPHAMIN et les Coopératives des exploitants artisanaux de Bisie ;
3. De restituer aux exploitants artisanaux tous leurs biens pillés et confisqués à Bisie ;
4. D'arrêter la chasse à l'homme dont sont toujours victimes les responsables des Coopératives des Bisie ;
5. De libérer tous les creuseurs injustement arrêtés dont certains sont morts en prison et d'autres continuent à y séjourner sans aucun espoir de comparaitre, surtout qu'ils ont été arrêté pour des dossier « Bidon », c'est le cas du Machiniste EMMANUEL qui Continuent à croupir dans la prison Central de GOMA dit MUNZENZE ;

6. Demander à ALPHAMINES de respecter et appliquer les accords signés entre son géniteur MPC et les Artisans, étant donné qu'en matière de succession on hérite le passif et l'actif.
7. Demander au SAESCAM, avec l'appui des autres services de l'Etat concernés, de jouer pleinement son rôle d'encadrement des exploitants artisanaux de Bisie conformément au protocole qu'il a signé avec les Coopératives minières œuvrant à Bisie depuis 2006 ;
8. Favoriser la coexistence entre l'exploitation artisanale et l'exploitation Industrielle à Bisie pour garantir le plein emploi pour tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement des minerais et la paix sociale pour tous ;
9. Organiser un Forum Minier entre toutes les parties prenantes au conflit de Bisie selon l'esprit de la lettre N°CAB.MIN/MINES/01/1537/2017 du 21 novembre 2017 du Ministre national des Mines. ce forum qui certes va concilier les intérêts des uns et des autres, est un gage d'une paix durable et d'un secteur minier assaini dans la Province du Nord-Kivu en général et en Territoire de Walikale en particulier.

Enfin, Excellence Monsieur le Président de la République, la population vivant dans le site minier Bisie ou celle vivant sous sa dépendance, loue les efforts que vous ne cessez de déployer pour la consolidation de la paix et la promotion des activités économiques pour la promotion d'une classe moyenne congolaise, demeure disposé à vous accompagner dans la loyauté, en dénonçant les malfaiteurs et les inciviques d'où qu'ils viennent.

Il y a, par ailleurs, lieu de prévenir pour que la situation de révolte populaire qui s'est produite récemment à RUBAYA dans le Territoire voisin de Masisi ne se duplique à Bisie en Particulier et dans tout Walikale en général ; car les remous sociaux engendrés par cette injustice entretenue par la Société ALPHAMINES et les Services Publiques qui l'accompagnent ne cessent de croître. Et donc l'explosion sociale imminente n'est pas à exclure, si du moins, un dialogue des acteurs pour des solutions idoines n'est pas fait à temps. Nous avons toujours privilégié la voie pacifique, pour réclamer nos droits bafoués, mais est-il que dans notre pays les pacifistes et respectueux de l'autorité établie se font difficilement attendre. Oh République Démocratique du Congo, Notre Pays. !!!!

Espérant que nos doléances retiendront votre particulière attention, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de nos sentiments de très haute considération.

Fait à Walikale, le 08 juin 2018

Les Exploitants Miniers Artisanaux de Bisie et leurs Dépendants.